



POLITIQUE ACHATS

DIRECTION DES ACHATS FRANCE

10 Août 2022

Référence : DOC-004-Q-HA-Rev.A-Ind.02

Par : Hugues SCHMITZ - CPO EQUANS France

POLITIQUE ACHATS FRANCE

La politique achats de EQUANS France contribue à la stratégie de l'entreprise en accompagnant sa compétitivité opérationnelle, sa différenciation commerciale et les transitions industrielle, énergétique et numérique de ses clients.

La filière achats de EQUANS France porte une ambition de «création de valeur partagée» à travers une démarche d'amélioration en continu du ratio performance/coût global pour l'ensemble de nos achats de prestations et de produits. Nos critères de performance intègrent l'ensemble des exigences techniques attendues mais également de santé/sécurité, environnementales et sociétales. L'évaluation du coût global repose sur une analyse complète du cycle de vie des produits et des prestations négociées (production, installation, maintenance, remplacement et de fin de vie).

Afin de réaliser cette ambition, les leviers suivants seront mis en œuvre :

- développer des partenariats stratégiques mutuellement bénéfiques
- promouvoir l'innovation et consolider notre avance technologique
- développer la performance contractuelle
- maîtriser les dépenses à travers le respect des règles et processus achats

Cette politique sera déclinée en stratégies d'achat par famille élaborées avec l'ensemble des parties intéressées internes et externes de EQUANS France. Sa mise en œuvre est facilitée par l'intégration de la filière achats le plus en amont possible des projets et à sa réelle synergie avec la filière opérationnelle. La filière achats de l'entreprise accompagne les équipes au plus près du terrain afin de répondre au mieux à leurs besoins et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Cette politique achats s'inscrit dans le respect des réglementations en vigueur ainsi que des règles et principes d'action de sa Charte Éthique. Tout fournisseur ayant recours directement ou du fait de ses sous-traitants au travail des enfants, au travail illégal ou forcé, à la corruption ou à la discrimination, serait exclu de toute relation commerciale avec EQUANS. Cette vision partagée de l'Éthique est un élément clef de toute relation commerciale, notamment dans le cadre du strict respect des attendus de la loi Sapin II et du devoir de vigilance.



Nos fournisseurs s'engagent !

Le Fournisseur garantit respecter les normes de droit international et du droit national applicable à la commande ou au contrat référant les CGA relatives:

- 1 Aux droits fondamentaux de la personne humaine, notamment l'interdiction (a) de recourir au travail des enfants et à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire; (b) de procéder à toute forme de discrimination au sein de son entreprise ou à l'égard de ses fournisseurs ou sous-traitants
- 2 Aux embargos, trafics d'armes et de stupéfiants, et au terrorisme
- 3 Aux échanges commerciaux, licences d'importations et d'exportations et aux douanes
- 4 À la santé et à la sécurité des personnels et des tiers
- 5 Au travail, à l'immigration, à l'interdiction du travail clandestin
- 6 À la protection de l'environnement
- 7 Aux infractions économiques, notamment la corruption, la fraude, le trafic d'influence (ou infraction équivalente dans le droit national applicable à la commande ou au contrat référant les CGA), l'escroquerie, le vol, l'abus de bien social, la contrefaçon, le faux et usage de faux, et toute infraction connexe
- 8 À la lutte contre le blanchiment d'argent
- 9 Au droit de la concurrence.